



SECRETARIAT

AS/Pro (2021)

2 novembre 2021

Aux membres de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Extrait du Carnet de bord

de la réunion tenue le mardi 2 novembre 2021 de manière hybride à Paris

La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, réunie le 2 novembre 2021 à Paris et en vidéoconférence, sous la présidence de Mme Ingjerd Schou (Norvège, PPE/DC), en ce qui concerne :

- **(à huis clos) Allégations de violation du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire - Plainte concernant Mme Rosianne Cutajar (Malte, SOC) :** a procédé à un échange de vues sur la plainte, sur la base des observations écrites de Mme Cutajar et, notwithstanding la démission de Mme Cutajar de la délégation maltaise à l'Assemblée, a décidé de rester saisie de l'affaire ; a décidé de demander au Président du Parlement maltais de fournir à la commission des informations détaillées sur la procédure en cours au Parlement maltais concernant le cas de Mme Cutajar ainsi que sur son calendrier ; dans l'attente de la réception de ces informations et du résultat de la procédure parlementaire nationale, a décidé de reprendre l'examen de cette question, au plus tard pendant la deuxième partie de session de 2022 de l'Assemblée ; a décidé que le fait que Mme Cutajar n'ait pas soumis de déclaration d'intérêts depuis 2018, pendant quatre années consécutives, constitue une violation mineure du Code de conduite et a décidé d'en informer le Président du parlement maltais.